



# Déclarations et Discours

---

N<sup>o</sup> 73/24

## LIGNES DIRECTRICES POUR LES OPÉRATIONS DE L'ONU EN MATIÈRE DE MAINTIEN DE LA PAIX

Déclaration faite à la Commission politique spéciale de l'ONU par M. Saul F. Rae, ambassadeur et représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies, le mercredi 28 novembre 1973.

A première vue, le Comité spécial sur les opérations de maintien de la paix semble avoir été incapable de progresser substantiellement dans son travail, au cours de l'année écoulée. Cependant, le travail du Comité, surtout au cours des délibérations officielles de son groupe de travail, a permis de clarifier les questions et de poursuivre la recherche de lignes directrices pratiques pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Les récentes décisions du Conseil de sécurité concernant l'établissement d'une Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient ont illustré, de façon saisissante, plusieurs des questions fondamentales qui ont été l'objet d'une attention minutieuse tout autant que de discussions au sein du Comité spécial. De même, les événements des dernières semaines ont pu contribuer à clarifier ces questions et les attitudes respectives des États. Nous devons toutefois reconnaître aussi que, pour la première FUNU, tout comme pour la seconde — et même à la faveur de l'expérience longue et diversifiée acquise par les Nations Unies en matière de maintien et de surveillance de la paix — les mécanismes administratifs et les moyens disponibles à cette fin doivent être renforcés. Les objectifs du Comité spécial, à savoir la codification des principes qui devraient régir le maintien de la paix et l'élaboration des institutions et des moyens nécessaires pour faire appliquer promptement et efficacement les décisions de maintien de la paix, n'ont rien perdu de leur validité.

L'importance permanente du maintien de la paix en tant que moyen à la disposition des Nations Unies pour faire régner la paix et la sécurité internationales a été soulignée par M. Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, dans la déclaration qu'il a faite à l'Assemblée générale le 25 septembre dernier. M. Sharp a alors déclaré: "Le Canada est disposé à contribuer au maintien et à la surveillance de la paix. Les efforts prolongés et stériles déployés pour utiliser de façon objective ces organismes de paix nous ont cependant enseigné une leçon: c'est que les opérations touchant le maintien et la surveillance de la paix ont de meilleures chances de succès si elles sont exécutées sous l'égide du Conseil de sécurité des Nations Unies."

---